



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 082

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260701-2026082CM-DE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 31

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. François-Éric GODEFROY, 1^{er} adjoint, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 24 juin 2026

Date d'affichage : 24 juin 2026

Conseillers Municipaux présents : M. BAGOURD, Mme BLONDEL, Mme BOUVIER, M. CARTA, M. CHEREAU, Mme CORLAY, M. COUGARD, M. DECOURCELLE, Mme DELPAL, Mme EL DIB, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GREBOVAL, M. GUILLOUX, M. JERABEK, Mme LEGAULT, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme PETITCOLLOT, Mme POIRIER, Mme TOURNAT COUREAU, Mme VINCENT, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir Mme CORLAY), M. BORELY, M. GOURSOLAS (pouvoir à M. PARISOT), M. JONNET (pouvoir à M. GABORIEAU), M. LAURENT (pouvoir à M. GODEFROY), Mme LE GLEAU DECKMYN (pouvoir à M. COUGARD), M. SAVIGNAC, Mme THOMAS (pouvoir à M. GREBOVAL)

Secrétaire de séance : M. GUILLOUX

GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE
MONTANT DE L'INDEMNITE ANNUELLE POUR 2026

Entendu l'exposé de M. l'adjoint chargé des finances, du budget et des transports
Vu les circulaires du 8 janvier 1987 (NOR/INT/A/87/00006/C) et du 29 juillet 2011 (NOR/IOC/D/11/21246C),
Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2024, le plafond indemnitaire est fixé ainsi à 503,42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

FIXE le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à 503,42 € pour l'exercice 2026.

Publié et affiché le 3 juillet 2026